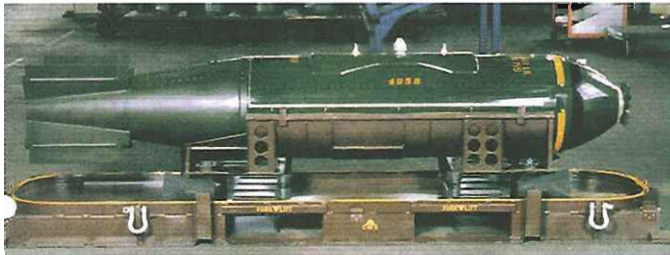


Bombes à sous-munitions: moratoire ou interdiction totale?

La Coalition contre les sous-munitions (CMC, Cluster Munition Coalition) compte aujourd'hui 147 organisations membres. Handicap International est cofondatrice et membre du comité de la CMC. La Coalition a participé en novembre 2004 aux réunions des Nations Unies sur les armes conventionnelles (CCW). Anne Villeneuve, chargée de plaider pour Handicap International, analyse le sens de l'appel de la CMC.



Cette bombe-mère de type BL-755 de 272 kg, mise au point en 1960, fait 2.45m de long et 0.41m de diamètre. Elle contient 147 sous-munitions antichar. De fabrication britannique elle a notamment été utilisée lors de la 1^{re} guerre du Golfe et en ex-Yougoslavie.

LA COALITION S'EST STRUCTURÉE AUTOUR D'UN APPEL EN TROIS POINTS

- Interdiction d'utilisation, de production et de transfert de sous-munitions, tant que les problèmes humanitaires qu'impliquent ces armes n'auront pas été résolus.
- Augmentation des ressources pour l'assistance aux communautés et aux individus affectés par les sous-munitions non explosées ou tout autre résidu explosif de guerre.
- Reconnaissance de la responsabilité des utilisateurs de sous-munitions ou autres munitions devenant des résidus explosifs de guerre, en matière de dépollution, de signalisation, de sensibilisation au danger, d'information et d'assistance aux victimes.

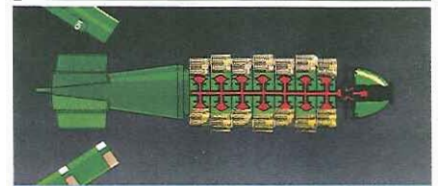
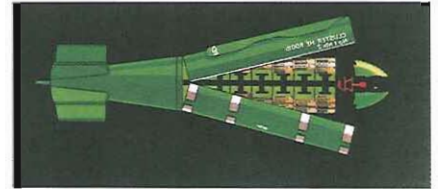
Certains pourront s'étonner de la teneur de cet appel et se demander si la coalition n'entre pas dans le jeu des militaires en ne demandant pas strictement une interdiction totale. En effet, il faut s'arrêter quelques instants sur les termes exacts de cet appel: «tant que les problèmes humanitaires que pose l'utilisation de ces armes n'auront pas été résolus», qui s'apparente plus à une demande de moratoire qu'à une interdiction.

Que doit-on entendre par «problème humanitaire»? Le sens de notre révolte s'applique bien aux «dommages collatéraux». En ce qui concerne les sous-munitions, il s'agit en premier lieu de

faire respecter complètement le droit international humanitaire, qui indique bien que les opérations de destruction menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les

populations civiles. Les armes employées par les parties en conflit doivent être utilisées de façon discriminante et proportionnée aux menaces identifiées, et seuls des objectifs militaires peuvent faire l'objet de bombardements. Or, aujourd'hui, l'utilisation des sous-munitions ne respecte pas ces termes puisque les forces présentes en Irak par exemple, ont largement utilisé ces armes dans les zones d'habitations, où s'étaient par ailleurs établis certains éléments de l'armée irakienne. De plus, n'ayant pas toutes explosé à l'impact, avec un taux de ratés important, elles continuent à faire des victimes civiles, même après la fin des affrontements.

À la lumière de cet exemple, la demande des ONG de la coalition revient à une demande de suspension immédiate de toute utilisation de ces sous-munitions, au nom de notre refus commun de transiger sur les problèmes humanitaires qu'elles provoquent.



La bombe-mère est larguée d'un avion puis s'ouvre en vol. Les sous-munitions sont expulsées dans un rayon de 18m par du gaz sous pression. L'ouverture de petits parachutes met les sous-munitions en position verticale et les répartit sur une large zone.

UN APPEL QUI EST LE REFLET D'UN CONSENSUS

Le moratoire ainsi demandé par la CMC est à l'évidence le fruit d'un consensus entre différentes sensibilités des organisations présentes au sein de la coalition, d'un côté les partisans d'une interdiction totale sans restriction, et de l'autre les ONG davantage portées par une attitude pragmatique, qu'elles considèrent plus recevable par les États parties à la «Conférence de l'ONU sur certaines armes classiques» (CCW). Aujourd'hui, tel qu'il est formulé, l'appel hisse la CMC au rang d'interlocuteur crédible auprès des États parties à la Conférence. C'est dans cette enceinte que sont menées à l'heure actuelle les négociations sur les sous-munitions.

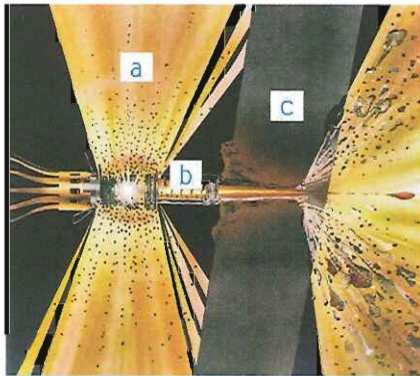
QUELQUES CHIFFRES CLÉS*

- 33 États produisent des sous-munitions, dont l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, la Russie, la Suisse, etc.
- 58 États possèdent des sous-munitions dont l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Japon, la Russie, la Suisse, etc.
- 16 pays sont affectés par les sous-munitions: Afghanistan, Albanie, Arabie Saoudite, Bosnie Herzégovine, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Irak, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Russie, Soudan, Tchad, Vietnam.
- 1,8 à 2 millions de sous-munitions auraient été larguées en Irak.

* Source: Rapport mondial 2004 de Human Rights Watch

Demander une interdiction totale de leur utilisation serait prendre le risque de refermer les portes de discussions encore bien timides, mais réelles.

La CMC n'en est encore qu'à ses débuts. La volonté réelle des Etats à vouloir régler véritablement ce problème est encore difficile à mesurer.



Grâce à sa charge perforante métallique qui est propulsée au moment de la mise à feu (b), chaque sous-munition est capable de traverser 25 centimètres de blindage (c). En même temps, l'enveloppe se brise en 2'000 fragments préformés (a) qui se dispersent sur un rayon de 30 à 40 mètres et qui sont conçus de manière à être efficaces contre les troupes et les cibles non protégées par un blindage (effet antipersonnel).

ENCOURAGER DES APPROCHES DIFFÉRENTES POUR UN OBJECTIF SIMILAIRE

Bien qu'il y ait des divergences sur la

méthode, il n'y a pas de doute sur la finalité de la coalition internationale: dénoncer les conséquences humanitaires inacceptables de l'utilisation des sous-munitions. Pour cela, la CMC devra s'appuyer sur la mobilisation des opinions publiques et renforcer la coalition. Nous n'encourageons pas gouvernements, industriels et militaires à améliorer leur arsenal de sous-munitions.



La taille de la sous-munition d'une BL-755 est de 15cm par 5cm. Le taux de ratés constaté se situe entre 8 et 12%. Ces très nombreux ratés sont particulièrement instables et constituent de très graves menaces pour les populations civiles.

Nous prenons acte que les conséquences humanitaires ne sont pas maîtrisées, ce qui justifie notre demande de non-utilisation des munitions en cause.

Si aucune décision politique n'était prise par la CCW pour supprimer les conséquences humanitaires de ces

armes, l'interdiction totale s'imposerait alors à l'ensemble des ONG de la coalition comme l'unique revendication possible. ■



Les survivants d'un accident avec une sous-munition ratée subissent des lésions graves qui nécessitent de la chirurgie reconstructive complexe et coûteuse. Ici une prothèse osseuse du bras.